

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2772

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Appel à manifestation d'intérêt - Mise en œuvre du programme Territoires volontaires - Attribution d'une subvention au profit de l'association Service de coopération au développement (SCD) - Convention de subvention entre la Métropole de Lyon, l'association SCD et le groupement d'intérêt public (GIP) France volontaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2772**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Appel à manifestation d'intérêt - Mise en œuvre du programme Territoires volontaires - Attribution d'une subvention au profit de l'association Service de coopération au développement (SCD) - Convention de subvention entre la Métropole de Lyon, l'association SCD et le groupement d'intérêt public (GIP) France volontaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Actuellement, la Métropole mène son 4^{ème} programme de coopération décentralisée. Ce programme, nommé Eaurizon 2025, a débuté le 1^{er} juillet 2021 et prendra fin en juin 2025.

La communication des collectivités de la Région Haute-Matsiatra et de la Métropole auprès de leurs citoyens, sur les activités développées et la stimulation des connexions entre les acteurs de ces territoires, est l'un des résultats à atteindre. Ce résultat vise deux objectifs :

- la transparence et la redevabilité de la Métropole envers sa population, une partie significative du programme étant financée indirectement par les contribuables du territoire (1 % Eau),
- la sensibilisation à la protection de l'environnement, aux impacts du changement climatique, à la bonne gestion des ressources en eau et à la nécessité d'une solidarité internationale sur ces thématiques.

Cette notion de réciprocité de l'intervention favorise l'adhésion des populations des deux territoires qui pilotent le programme. La coopération décentralisée est basée sur la solidarité entre collectivités et donc le rapprochement des territoires. Il semble donc intéressant que ce projet ne soit pas uniquement un projet entre institutions, mais qu'il y ait une réelle appropriation des habitants de ces territoires. Pour qu'une dynamique puisse naître puis perdurer en ce sens, il est important de communiquer sur l'existence du programme et des réalisations associées.

La Métropole a donc souhaité faire appel à des volontaires de réciprocités pour travailler sur les deux territoires. Pour cela, elle a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du programme Territoires volontaires

II - Le programme Territoires volontaires

La délégation à l'action extérieure des collectivités a confié au GIP France volontaires la conception et la mise en œuvre du programme clés en mains Territoires volontaires dont les objectifs sont les suivants :

- accroître significativement le nombre de volontaires mobilisés dans le cadre de l'action internationale des collectivités territoriales, tant à l'envoi à l'international, qu'à l'accueil en France à travers la réalisation de 250 missions en partenariat avec les pays partenaires de l'aide publique au développement de la France,
- faciliter l'accès au volontariat international pour les collectivités territoriales éloignées de l'international ou du volontariat. Un objectif d'au moins 40 collectivités françaises est fixé, dont au moins 50 % s'engageront pour la 1^{ère} fois à l'international ou dans le volontariat international. Une représentation équilibrée des échelons de collectivité sera recherchée.

Le programme Territoires volontaires associe, outre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le GIP France volontaires, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence du service civique, Régions de France, Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités unies France.

Le programme prévoit un soutien financier et un accompagnement clés en mains des collectivités lauréates. Cet accompagnement, coordonné par le GIP France volontaires, est assuré par l'association SCD, domiciliée 18 rue de Gerland à Lyon 7^{ème}.

Basé à Lyon 7^{ème}, le SCD est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui organise l'envoi et l'accueil de volontaires pour des missions longues durées (six mois à deux ans) sur des projets de développement, de coopération et de solidarité internationale. L'association SCD propose deux types de contrats : le volontariat de solidarité internationale et le service civique.

La Métropole a été retenue pour faire partie du programme Territoires volontaires. Le projet consiste en la mise en œuvre d'une mission de service civique international à Madagascar de six mois et de l'accueil d'un volontaire malgache pendant un an au sein de la Métropole, dans le cadre du volontariat de solidarité internationale réciprocity.

La mission du volontariat de solidarité internationale en France sera de :

- mobiliser/informer la diaspora malgache sur l'action de la Métropole à Madagascar et organiser des événements communs sur le territoire de la Métropole,
- intervenir dans des collèges de la Métropole pour la sensibilisation à la citoyenneté internationale et à l'environnement.

La mission du service civique à Madagascar sera de :

- intervenir dans des écoles et collèges de la Région Haute-Matsiatra (Madagascar),
- réaliser des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la promotion des bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Ces deux missions seront déployées à compter du 1^{er} trimestre 2024. Les deux volontaires seront amenés à travailler ensemble pour conduire des missions similaires sur leurs territoires respectifs et organiser des échanges entre des collèges de la Métropole et des collèges de la Région Haute-Matsiatra.

III - Plan de financement

Le montant total du projet s'élève à 42 347,10 €, dont 30 288 € seront dédiés à la mission volontariat de solidarité internationale réciprocity Madagascar et 12 059,10 € à la mission service civique international à Madagascar. Le financement du projet est assuré dans le cadre d'un co-financement associant :

- la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats pour un montant de 13 358 €, soit 31,5 % du budget total à travers la subvention du Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire aux associations agréées volontariat de solidarité internationale,
- la délégation à l'action extérieure des collectivités pour un montant de 11 051,06 €, soit 26,1 % du budget total,
- l'agence du service civique pour un montant de 4 730,98 € soit 11,2 % du budget total,
- la Métropole pour un montant de 13 207,06 €, soit 31,2 % du budget total.

La participation de la Métropole sera versée sous la forme d'une subvention de fonctionnement à l'association SCD. Le montant de la subvention sera inscrit au budget 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 207,06 € au profit de l'association SCD en tant qu'opérateur du programme Territoires volontaires pour l'année 2024,

b) - la convention de subvention à passer entre la Métropole, l'association SCD et le GIP France volontaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 13 207,06 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312381-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
